



Taxe sur le recyclage non affichée

Par **Aleister_old**, le **04/12/2007** à **09:31**

Bonjour,

C'est un petit coup de gueule que je viens pousser à l'approche de Noël, mais aussi une question à ce sujet :

Hier, comme nos enfants nous avaient aidés sur des travaux, nous sommes allées leur acheter un jouet chez le lion roi qui vend des jouets. Je ne pense pas qu'il soit permis de citer des marques, mais j'espère que tout le monde reconnaîtra.

Nous avons acheté une boîte de deux pistolets Galactic Laser Toy Story au pris affiché de 34,99 euros et une petite voiture chacun. C'est ce matin que je remarque que sur mon ticket de caisse, le prix des pistolets laser est de 35,04 euros ! Comme le total ne m'avait pas surprise hier, je n'y avais pas prêté attention.

5 cts de différence, c'est beaucoup et c'est peu. Comme le magasin est un peu loin, je paierai plus cher en essence pour aller vérifier ou réclamer. Je présume que, comme ce sont des jouets électroniques et que le prix final est "bizarre", ces 5 cts doivent correspondre à la taxe pour le recyclage.

Est-ce normal que le prix affiché dans le magasin figure sans cette taxe ?

Si cette différence est une erreur, avec les achats de jouets pour mettre au pied du sapin, ne faites pas comme moi et vérifiez les prix à la caisse !